

Mesdames et Messieurs les maires,

Dans ce contexte de crise et de catastrophe naturelle, je tenais à vous faire part de tout notre soutien aux habitants, aux équipes et aux élus qui oeuvrent pour assurer la sécurité des sinistrés.

Bien que la situation ne soit pas encore stabilisée du point de vue des crues, nous avons été sur le territoire impactés de multiples façons, la tempête Nils, ses impacts avec les coupures d'électricité et désormais les crues des cours d'eau.

Nous mettons en place et étudions les conditions de prise en charge des personnes sinistrées pour répondre à leurs situations.

Pour se faire, nous aurons besoin de les connaître pour adapter cette prise en charge.

Lors de la tempête de 2021 et de ses crues, nous avions décidé de la neutralisation des apports en déchèterie selon les listings des sinistrés recensés par les mairies.

Je vous propose de reconduire ce dispositif qui avait été bien adapté.

Pour les dégâts causés par la tempête Nils, à partir des listes que vous pourrez nous transmettre :

- les passages en déchèterie des habitants seront neutralisés a posteriori : pour l'évacuation des branches ou des dégâts matériels (cabanon, mobilier extérieur...)
- les passages des communes également

Pour les suites des coupures d'électricité, des foyers auront des denrées à évacuer :

- soit les ménages peuvent attendre la collecte des bac noirs d'OMR, les agents collecteront les bacs et les sacs positionnés à côté
- soit l'évacuation est nécessaire rapidement et nous leur demandons de nous contacter ou vos services pour les accueillir sur Saint Léon, ou envisager un détournement d'une collecte à proximité

Pour les inondations, nous pourrons sur votre demande, lorsque les eaux se seront retirées :

- Mettre à disposition des caissons dans les communes le demandant (dans la limite de nos possibilités)
- Neutraliser a posteriori les apports des particuliers et des communes en déchèterie : les habitants, entreprises et services techniques devront apporter en déchèterie avec leur SEMOCODE.

Nous demanderons aux communes de nous établir une liste de sinistrés pour neutraliser a posteriori ces apports et passages.